AVENANT ANNUEL
à l'accord interprofessionnel de financement 2020-2021 du CIPA
ANNEE 2020

Entre les collèges professionnels représentés au sein du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture, il est convenu ce qui suit :

Eu égard à l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19, les cotisations des différents membres des professions représentées au sein de chaque collège, établies par l'article II de l'accord biennal interprofessionnel de financement, ne seront appelées qu'à hauteur de 50%.

Paris, le 22 avril 2020

Le Président,

Marc LAMOTHE

Le Président J.Y. COLLETER — Collège Production

Le Président D. CHARLES — Collège Transformation

Le Président C. CAÏTUCOLI — Collège Fabrication d'Aliments

32, rue de Paradis – 75010 Paris – Tél: 01 40 58 68 00 – Fax : 01 40 59 00 12 - Email : contact@cipaquaculture.asso.fr
N° Siret : 419 222 971 00030 – Code : APE 9412Z – www.aquaculturedenosregions.com